

LAVABILISATEUR

VERNIS/IMPRESSION VINYLIQUE DE PROTECTION PROTECTION ET DECORATION DES PAPIERS PEINTS

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Excellent rendu
- Grande transparence
- Parfaite résistance au jaunissement et au lessivage
- Existe en trois aspects: mat, satin et brillant

DOMAINE D'UTILISATION

LAVABILISATEUR est un vernis d'impression en dispersion aqueuse pour la protection des entoilages et papiers peints en intérieur.

Il est destiné à la protection, à l'entretien et à la décoration de supports bruts tels que :

- Ciment
- Plâtre
- Bois

Ou supports peints ou enduits :

- Chambre d'enfant, cuisine, salle de bain, etc.
- Décors, patines intérieures

Pour tout autre support : demander aux **Peintures Cimentol** sur info@cimentol.fr

MODE OPERATOIRE

1. Préparation du fond

LAVABILISATEUR s'applique sur fonds sains, secs et propres, cohérents, dépoussiérés. Sur papiers peints légers, faire un test préalable pour voir s'il n'y a pas détrempe. Appliquer sur papiers bien secs.

2. Utilisation de **LAVABILISATEUR**

LAVABILISATEUR est prêt à l'emploi pour application au rouleau mousse.

DONNEES TECHNIQUES

- Aspect mat, satin, brillant
- Couleur transparent incolore
- Composant principal émulsion vinylique
- Conditionnement 1 L – 3 L
- Consommation moyenne 12 à 16 m²/L*
- Densité Mat 1,10 +/- 2 %
Satin 1,05 +/- 2 %
Brillant 1,02 +/- 2 %

- Destination **Intérieur**
- Temps de séchage hors poussière : 30 minutes
sec au toucher : 2 à 3 heures
recouvrable : 6 heures

- Température ambiante de travail 10°C < T° < 35°C
- Matériel d'application rouleau mousse
- Nettoyage du matériel eau
- Stockage craint le gel
- Fiche de données sécurité disponible par fax ou Internet à www.cimentol.fr

PRECAUTIONS

Sécurité/hygiène : non inflammable ; conserver hors de la portée des enfants

Se conformer aux instructions des étiquettes et fiches de sécurité ; Réservé à l'usage professionnel

OBSERVATIONS

La norme NF P 74 – 201 et 2, réf. DTU 59.1 «travaux de peinture» définit les règles professionnelles de

préparation des supports.

Il appartient à l'applicateur de veiller au respect de ces règles, car il engage sa responsabilité.

* *dépend de l'absorption du support*